
Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte.

Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés

Novembre 2019

Financé par:

Document préparé par

Martin Goyette, Ph. D.

Professeur titulaire

Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Céline Bellot, Ph. D.

Professeur titulaire

Directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal

Université de Montréal

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Rafael Silva-Ramirez, Doctorant en démographie, Université de Montréal

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Partenaires

EDJeP est issue de collaborations développées depuis une quinzaine d'années entre notre équipe de recherche et de nombreux partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux. Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
 - CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - CIUSSS de l'Estrie
 - CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Chaudière-Appalaches
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

— CISSS de la Montérégie Est	— CISSS de la Gaspésie
— CISSS de Laval	— CISSS de Lanaudière
— CISSS du Bas-Saint-Laurent	— CISSS des Laurentides
— CISSS de l'Outaouais	— CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
— CISSS de la Côte-Nord	

Les milieux de recherche

- Le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CRCF)
- La Chaire de recherche jeunesse de l'École des hautes études en Santé publique (EHESP-CJ)
- Le laboratoire CNRS Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- L'Observatoire Jeunes et Société (OJS)

Les organismes communautaires et de défense de droits

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEQ)
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)
- La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC)

Co-chercheurs

- Naïma Bentayeb** Chercheure, Centre de recherche Sherpa
- Eduardo Castillo González** Chercheur associé, École nationale d'Administration publique
- Gérard Divay** Professeur, École nationale d'Administration publique
- Tonino Esposito** Professeur, Université de Montréal
- Élizabeth Fast** Professeure adjointe, Université Concordia
- Isabelle Frechon** Chargée de recherche, Laboratoire PRINTEMPS, UVSQ France
- Sonia Hélie** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Isabelle Lacroix** Post-doctorante, ÉNAP et Laboratoire PRINTEMPS
- Claire Malo** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Dr. Varda Mann-Feder** Professeure, Université Concordia
- Lucy Marquet** Maître de conférences, CLERSE-Lille 1, France
- Pernelle Smiths** Chercheure associée, École nationale d'Administration publique
- Nassera Touati** Professeure, École nationale d'Administration publique
- Daniel Turcotte** Professeur émérite, Université Laval
- Geneviève Turcotte** Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
- Nico Trocmé** Professeur et directeur de l'École de travail social, Université McGill
- Éric Yergeau** Professeur, Université de Sherbrooke

Collaborateurs

- Valérie Becquet** Université de Cergy-Pontoise
- Marilyn Bell** Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
- Céline Bellot** Professeure titulaire, Université de Montréal
- Mark Courtney** University of Chicago
- Annie Fontaine** Professeur, Université Laval
- Sandra Franke** Human Resources and Development Canada
- Jo Ann Lévesque** Consultante en développement de la recherche, ENAP
- Patricia Loncle-Moriceau** École des hautes études en santé publique de Rennes
- Marc Molgat** Professeur, Université d'Ottawa
- Jean-Marc Potvin** Président-directeur général adjoint, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Gilles Tardif** Bureau de consultation jeunesse
- Annie Pullen Sansfaçon** Professeure titulaire, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles, Université de Montréal
- Jade Bourdages-Lafleur** Professeur, École de travail social, UQAM

Natasha Brunelle Professeur, directrice scientifique du programme en partenariat Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Amal Abdel-Baki Professeure titulaire de clinique, Faculté de médecine - Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal

Philippe-Benoît Côté Professeur, Département de sexologie, UQAM

Tracie Barnett Chercheure, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Institut Armand Frappier

Nicolas Sallée Professeur agrégé, Directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

Organismes subventionnaires

Cette recherche est financée par le *Conseil de recherches en sciences humaines* (CRSH) et par la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI), que nous tenons à remercier. Par ailleurs les fonds de la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (Fonds de recherche sur la société et culture Québec, 2018-24) sont mobilisés pour élargir les dimensions d'analyse.

EDJeP en quelques mots

L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ)* et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent toutes un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

Une étude longitudinale en trois temps. Sur une population cible de 2573 jeunes, un échantillon représentatif de 1136 jeunes Québécois en situation de placement a été rencontré lors de la première vague d'entrevues (taux de réponse de 67,3 % parmi les quelque 1600 jeunes de qui nous avons reçu les coordonnées) pour compléter un questionnaire détaillé abordant leurs situations et expériences dans leurs diverses sphères de vie. Ces jeunes, qui avaient environ 17 ans au moment de la première vague, sont rencontrés de nouveau en 2019 (plus de 800 jeunes ont été rencontrés à ce jour), puis encore une fois en 2020 afin de suivre l'évolution de leur cheminement vers l'autonomie.

Un large éventail de sources de données. Les données issues de ces questionnaires sont aussi croisées avec les données issues du projet intégration jeunesse (PIJ) de 2573 jeunes, dont ceux ayant répondu à EDJeP, satisfaisant aux critères pour faire partie de l'étude. Les données comprennent des informations sur les dossiers administratifs des jeunes en protection de la jeunesse (PIJ) et nous fournissent donc des indications précises sur leurs trajectoires de services et de placement. Nous avons également l'autorisation de la Commission d'accès à l'information (CAI) quant à l'accès aux données administratives permettant de retracer la trajectoire d'utilisation de services du MESRS (éducation), du MTESSS (aide de derniers recours), de la RAMQ (services sociaux et de santé)¹, ainsi que d'autres données populationnelles afin d'obtenir une compréhension claire des enjeux de transition pour les jeunes placés et veiller à l'amélioration des pratiques et politiques. Le croisement de ces dimensions a pour but de contribuer à la bonification ainsi qu'à la modification de l'offre de services aux jeunes qui quittent un placement de même qu'en ce qui a trait aux politiques sociales qui les entourent.

Une comparaison nationale et internationale. En complément du suivi longitudinal, EDJeP a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec deux autres études importantes. D'abord, une comparaison avec *l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ)* nous permettra d'analyser les trajectoires de jeunes Québécois issus de la population générale et de les comparer aux trajectoires des jeunes sortis de placement. Ces comparaisons permettront de mieux comprendre les défis auxquels font face les jeunes sortant d'un placement. Aussi, d'importants arrimages avec l'équipe menant *l'Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP)* en France permettront une comparaison internationale qui élargira encore davantage les connaissances produites par l'étude.

En collaboration avec les jeunes. EDJeP est menée en étroite collaboration avec les membres du Comité Jeunes EDJeP. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement et qui ont le souhait, en s'investissant dans le projet EDJeP, d'améliorer les services offerts aux jeunes qui quitteront à leur tour les centres jeunesse et qui commenceront leur parcours vers l'autonomie. Le Comité Jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Son mandat est de veiller à ce que la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP.

1. Pour chacune de ces sources de données, un échantillon aléatoire équivalent de jeunes non participants à EDJeP sera constitué afin de qualifier les ressemblances et les différences dans les trajectoires de services entre les jeunes EDJeP et les jeunes en population générale.

1 Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte

Pour les jeunes placés, l'anniversaire marquant leurs 18 ans constitue non seulement un passage vers la majorité légale, mais surtout une injonction à devenir complètement autonomes du jour au lendemain (Goyette, 2019 ; Dietrich, 2018). Beaucoup de jeunes placés vivent alors une rupture de services abrupte qui peut les fragiliser encore davantage. Si certains réussissent bien cette transition difficile, d'autres connaîtront d'importantes difficultés et vivront beaucoup d'instabilité résidentielle. La littérature internationale et de nombreuses ressources en itinérance jeunesse témoignent de cette réalité. Au Canada, la définition de l'itinérance des jeunes et l'analyse des parcours menant à l'itinérance témoignent de l'importance des défaillances des systèmes de protection de la jeunesse dans le passage à l'itinérance (Observatoire canadien de l'itinérance, 2016).

Le présent rapport s'appuie sur les données de la seconde vague de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) afin d'investiguer plus en détail les liens entre la diversité des expériences de placement, l'instabilité résidentielle et les expériences d'itinérance. La première vague d'entretiens a été menée alors que les jeunes avaient environ 16 ou 17 ans et qu'ils étaient encore en situation de placement. Les résultats du présent rapport sont principalement issus de la seconde vague d'entretiens réalisés entre avril et octobre 2019, alors que les jeunes étaient presque tous devenus majeurs et avaient donc quitté leur placement.

1.1 L'itinérance et ses définitions

L'Observatoire canadien de l'itinérance (OCI) a conclu à la nécessité d'avoir une définition propre à l'itinérance jeunesse en raison de ses spécificités. Pour l'OCI, l'itinérance des jeunes «renvoie à la situation et à l'expérience que connaissent des jeunes âgés entre 13 et 24 ans qui vivent indépendamment de leurs parents et/ou gardiens et qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'acquérir une résidence stable, sécuritaire et permanente. Il faut toutefois distinguer l'itinérance visible, de l'itinérance cachée voire de l'instabilité résidentielle» (Observatoire canadien de l'itinérance, 2016).

Dans ce rapport, l'itinérance visible sera définie, à l'instar de nombreuses autres études, comme le fait de dormir dans des endroits publics ou privés sans autorisation, par exemple la rue, un parc ou un bâtiment privé inoccupé (*squatting*) ; le fait de vivre dans des endroits qui ne sont pas conçus pour l'habitation humaine comme des voitures, des garages ou des abris de fortune ou le fait d'avoir recours à des refuges d'urgence. Dans le cadre de ce rapport, les jeunes identifiés comme ayant vécu de l'itinérance visible avaient répondu Oui à un des choix de la question suivante : «Depuis ta sortie de placement, as-tu déjà dormi... ». Les trois choix de réponses étaient énoncés comme suit :

- Dans la rue ?
- Dans un lieu non prévu pour l'habitation ? (gare, voiture, van, métro)
- Dans des refuges d'urgence ?

L'itinérance cachée se définit comme le fait d'être logé dans des logements transitoires pour sans-abri, le fait de vivre temporairement chez d'autres sans garantie de pérenniser la

résidence (« *couch-surfing* »), le fait de vivre dans des logements de location temporaire et de court terme sans droit au maintien dans les lieux (hôtel, motel, maison de chambre), le fait d'être hébergé dans des établissements institutionnels sans situation de logement permanente (par exemple les établissements carcéraux ou les institutions médicales et de santé mentale), et le fait d'être hébergé dans des centres d'accueil pour nouveaux arrivants. Finalement, les personnes à risque d'itinérance sont celles qui, pour une variété de raisons, sont à risque imminent de devenir sans-abri ou qui sont logées de manière précaire. Dans le questionnaire administré aux jeunes, nous n'avons pas abordé directement la question de l'itinérance cachée. Nous avons surtout cherché à comprendre leur situation résidentielle. Cependant, force est de constater que des situations décrites par les jeunes témoignent de leur instabilité, voire même de leur itinérance cachée. Nous le verrons dans les tableaux présentés plus bas dans le rapport.

2 L'itinérance visible chez les jeunes de l'étude

Au moment où nous les avons rencontrés pour le second entretien, 75 jeunes étaient encore en placement et 719 en étaient sortis. Tous les participants ont eu à répondre à la question présentée auparavant sur leur expérience de l'itinérance.

Le tableau 1 rapporte le pourcentage de jeunes ayant répondu Oui à ces items selon qu'ils étaient ou non en situation de placement au moment de l'entretien. Ce tableau rend également compte de la proportion de jeunes en placement et sortis de placement qui nous ont indiqué avoir vécu l'une ou l'autre de ces situations. Ainsi, environ 12 % des participants sortis de placement affirment avoir déjà dormi dans la rue contre moins de 3 % (n= 2) pour ceux qui étaient toujours placés. Près de 12 % des jeunes sortis de placement disent avoir déjà dormi dans un lieu non prévu pour cela comme une gare, une voiture, un van ou le métro contre 4 % des participants encore placés. Finalement près de 9 % des jeunes sortis de placement ont affirmé avoir déjà dormi dans des refuges d'urgence, alors que c'est le cas de 4 % des participants encore placés.

Globalement, près de 20 % (n = 138) des jeunes sortis de placement ont affirmé avoir vécu l'une ou l'autre de ces situations contre 8 % des jeunes encore en placement. Évidemment, les jeunes les plus directement concernés par l'instabilité résidentielle et les expériences d'itinérance sont ceux qui sont sortis de placement. C'est donc sur ces jeunes, soit les 719 jeunes sortis, que nous mettrons l'emphase dans la suite du présent rapport.

Tableau 1 – [Lors de ton placement / Depuis ta sortie de placement], as-tu déjà dormi ?

	En placement		Sortis de placement	
	(%)	(n)	(%)	(n)
Dans la rue ?	2.7	2	12.3	88
Dans un lieu non prévu pour l'habitation ?	4.0	3	11.9	85
Dans des refuges d'urgence ?	4.0	3	9.2	66
Présence de l'un ou l'autre ?	8.0	6	19.3	138

2.1 Durée et nombre d'épisodes d'itinérance visible

Pour les 719 jeunes sortis de placement au moment de l'entrevue, nous nous sommes aussi intéressés au nombre et à la durée des épisodes d'itinérance visible. Les participants qui ont affirmé avoir vécu l'un ou l'autre des marqueurs de l'itinérance visible ont eu à répondre à la question suivante : «Tu peux avoir dormi dans la rue, dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans des refuges d'urgence lors de plusieurs nuits. Mais ces nuits peuvent être regroupées en «épisodes» d'une seule ou plusieurs nuits consécutives, ou même avoir duré plusieurs mois. En songeant à ces épisodes, combien de fois t'es-tu retrouvé.e dans une situation où tu as dormi dans la rue, dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans des refuges d'urgence» ?

Chez ceux qui ont connu au moins un épisode, le nombre moyen d'épisodes d'itinérance visible est de 4, cette moyenne étant de 5 pour les garçons et de 3 pour les filles.

Certains jeunes ont indiqué être sortis de placement depuis peu lorsque nous les avons rencontrés (21 % ont dit être sortis depuis 6 mois ou moins), d'autres ont dit être sortis depuis beaucoup plus longtemps (8,5 % ont dit être sortis depuis 2 ans ou plus). En moyenne, les jeunes qui étaient sortis de placement l'étaient depuis 13,5 mois, soit un peu plus d'une année. Cette période de temps depuis la sortie de placement est bien entendu importante pour considérer les épisodes d'itinérance visible.

Le tableau 2 rend compte des pourcentages de jeunes qui ont affirmé avoir vécu l'une ou l'autre des situations d'itinérance visible, de même que le nombre d'épisodes d'itinérance en fonction du temps écoulé depuis la sortie de placement. On remarque d'abord que les pourcentages de jeunes qui affirment avoir vécu un épisode d'itinérance visible ont globalement tendance à être plus élevés chez les jeunes qui sont sortis de placement depuis plus longtemps. Des analyses plus avancées confirment une relation significative entre la propension à avoir vécu un épisode d'itinérance visible et le temps écoulé depuis la sortie de placement ($p < 0,01$). On remarque aussi que le nombre d'épisodes d'itinérance visible a aussi tendance à croître à mesure que les jeunes sont sortis de placement depuis plus longtemps. Encore une fois, des analyses plus poussées confirment que cette relation est significative ($p < 0,05$).

En somme, plus les jeunes sont sortis depuis longtemps, plus ils sont à risque d'avoir vécu un épisode d'itinérance ; plus ceux qui ont vécu un épisode d'itinérance visible sont sortis depuis plus longtemps, plus ils ont vécu d'épisodes. Ainsi, **ces analyses montrent d'une part que le risque d'itinérance s'accroît avec le temps et que le risque de chronicité de l'itinérance s'accroît également avec le temps.**

On remarque aussi que les filles ont globalement un peu moins tendance que les garçons à affirmer avoir vécu des épisodes d'itinérance visible, les pourcentages de filles affirmant avoir vécu de tels épisodes étant systématiquement plus faibles que chez les garçons. **Pour autant, alors que, de manière générale, en itinérance visible, les données présentent un ratio de 80 % d'itinérance visible chez les hommes versus 20 % chez les femmes, nos données montrent un certain équilibre entre les filles et les garçons quant à leur affirmation d'avoir vécu de l'itinérance. En effet, 72 garçons et 66 filles disent avoir vécu au moins un épisode d'itinérance.**

Si 46 % des participants concernés ont connu un seul épisode d'itinérance visible, c'est 54 % de ceux qui ont connu au moins un épisode qui affirment avoir connu deux

Tableau 2 – Nombre d'épisodes d'itinérance visible depuis la fin du placement en %

	Nbr. d'épisodes								Sexe à la naissance			
	Au moins un épisode		Aucun épisode		Un seul épisode		Deux épisodes ou +		Garçons		Filles	
	(%)	(n)	(%)	(n)	(%)	(n)	(%)	(n)	(%)	(n)	(%)	(n)
6 mois ou moins	14	21	86	133	5.8	9	7.8	12	16	13	11	8
6 à 12 mois	15	26	85	149	6.3	11	8.6	15	15	13	14	13
12 à 18 mois	22	37	78	134	10.5	18	11.6	20	26	19	18	18
18 à 24 mois	26	40	74	116	10.2	16	15.9	25	27	20	24	20
24 mois et plus	23	14	75	46	14.8	9	9.8	6	25	7	22	7
Global	19	138	81	578	8.8	63	10.5	75	21	72	17	66

épisodes ou plus. Enfin, plus de 10,5 % de l'ensemble des participants sortis de placement ont connu au moins deux épisodes d'itinérance visible.

2.1.1 Durée des épisodes d'itinérance visible

Les participants qui ont affirmé avoir connu au moins un épisode d'itinérance visible ont eu à répondre à la question suivante : «Quelle était la durée de cet(ces) épisode(s) ? (périodes) ?», ceux qui ont connu plusieurs épisodes étaient invités à répondre en fonction de l'épisode le plus long.

La figure 1 indique que la majorité des répondants (62 %) affirment que leurs épisodes, ou l'épisode le plus long qu'ils ont connu a duré quelques jours. Cependant, 13 % affirment qu'il a duré moins d'un mois alors que près de 25 % ont affirmé avoir connu un épisode de plus d'un mois. Évidemment, le temps passé en situation d'itinérance après le placement est limité par le temps écoulé depuis la sortie du placement.

En somme, parmi les 719 jeunes rencontrés, 34 jeunes ont vécu plus d'un mois une situation d'itinérance visible. Parmi ces jeunes, quelques-uns affirment avoir vécu plus d'un an dans l'itinérance alors même qu'ils sont sortis de leur placement entre un an et deux ans. Pour ces jeunes, l'itinérance semble donc être l'expérience «résidentielle» principale depuis leur sortie.

3 La sortie de placement et l'instabilité résidentielle

Au-delà de l'itinérance visible, nous avons cherché à mieux comprendre l'expérience résidentielle des jeunes sortis de placement. Parmi les choix de réponses proposés, certains correspondent à des formes d'itinérance cachée (le fait de vivre dans une ressource communautaire ou intermédiaire, dans une maison de chambre) dans la mesure où la durée d'hébergement est temporaire. D'autres choix pouvaient témoigner d'une plus grande stabilité résidentielle en apparence comme le fait de demeurer dans sa famille d'accueil après son placement.

Pour mieux considérer cette stabilité résidentielle du point de vue des jeunes, nous leur avons demandé, «ce milieu de vie était un dépannage temporaire en attendant de te trouver un endroit plus permanent où loger ?» : **près de 45 % des jeunes ont affirmé considérer leur**

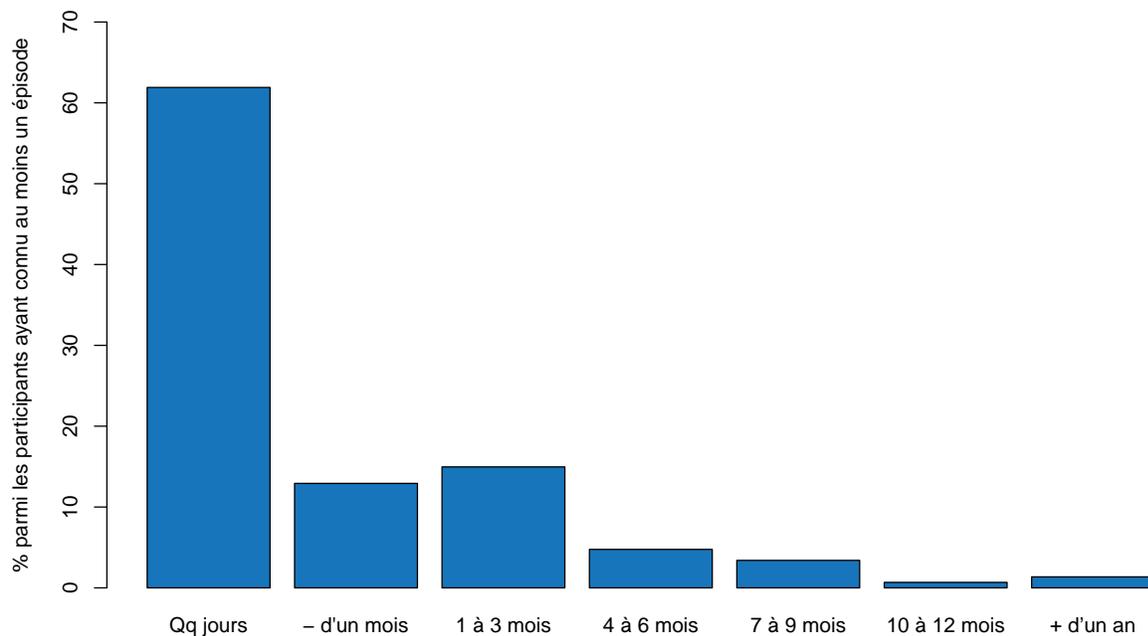


FIGURE 1 – Durée du plus long épisode d'itinérance visible depuis la fin du placement

situation résidentielle comme temporaire (voir tableau 3). S'il est difficile d'apprécier en quoi cette dimension temporaire peut être associée à un enjeu d'instabilité résidentielle, force est de constater que pratiquement la moitié des jeunes aspirent à un changement résidentiel dans un contexte où celui-ci est de plus en plus difficile en termes de prix et de rareté des loyers, surtout pour des jeunes qui ne présentent pas nécessairement toutes les garanties auxquelles peuvent aspirer des propriétaires du marché locatif privé.

Pour mieux comprendre cette vulnérabilité résidentielle et situer les jeunes sur un continuum de stabilité, nous avons établi une classification des jeunes en trois catégories : les jeunes en situation de stabilité résidentielle, les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et les jeunes ayant connu un ou des épisodes d'itinérance. Les jeunes ayant connu au moins un épisode d'itinérance sont ceux qui ont répondu Oui à un des choix posés en termes d'itinérance visible.

La démarcation entre les jeunes qui peuvent être considérés comme vivant une stabilité résidentielle et ceux qui vivent de l'instabilité est plus difficile et requiert que nous portions un jugement externe sur leur situation. Dans le cas qui nous occupe, cette complexité est en partie liée au fait que les jeunes faisant partie de l'étude n'ont pas tous quitté le placement au même moment et certains jeunes ont donc à vivre leur autonomie résidentielle depuis plus longtemps que d'autres. Cela signifie que le critère de stabilité résidentielle doit être ajusté en fonction du temps écoulé depuis la sortie du placement.

La figure 2 illustre le critère de démarcation que nous avons utilisé. Le nuage de points montre la relation entre le nombre de lieux d'habitation déclaré depuis la sortie de placement en fonction du temps écoulé depuis la sortie de placement. Les points jaunes correspondent aux participants qui ont connu au moins un épisode d'itinérance visible, alors que les points

Tableau 3 – Répartition des lieux de résidence après le placement selon leur caractère temporaire ou non

	Placement non-temporaire		Placement temporaire	
	%	(n)	%	(n)
Situation autonome	67	124	32	60
Avec amoureux-se ou autre tiers significatif	53	48	47	42
App. supervisé, foyer de groupe ou ressource intermédiaire	27	16	73	43
Dans ou avec membre de fam. de naissance	48	120	51	126
Resté dans ou avec membre de fam. d'accueil	66	66	33	33
Autre	48	12	52	13

bleus concernent les jeunes qui ne rapportent pas de tels épisodes. La ligne pointillée rouge trace quant à elle le critère de démarcation permettant de distinguer les participants vivant de l'instabilité résidentielle de ceux qui connaissent une situation plus stable. Pour que nous considérions qu'un jeune était en situation d'instabilité résidentielle, il devait avoir connu, en plus de son premier lieu d'habitation à la sortie de placement, *plus d'un lieu de vie additionnel par année* depuis la sortie de placement. Concrètement, cela veut dire que, pour être considéré en situation d'instabilité résidentielle, un jeune sorti de placement depuis 12 mois devait avoir connu *plus de deux lieux* (donc techniquement 3) d'habitation durant cette première année de vie hors placement, un jeune sorti de placement depuis 2 ans devait avoir connu *plus de trois lieux* et un jeune sorti de placement depuis trois ans devait avoir connu *plus de quatre lieux de vie*.

Ainsi, les jeunes qui ont connu plus de lieux d'habitation depuis leur sortie de placement que notre critère (ceux qui apparaissent en haut de la ligne rouge) sont considérés comme étant en situation d'instabilité résidentielle alors que ceux qui ont connu un nombre égal ou inférieur de lieux d'habitation depuis leur sortie sont considérés comme étant en situation de stabilité résidentielle.

Cependant, les jeunes qui ont connu au moins une expérience d'itinérance (en jaune) sont considérés séparément, peu importe le nombre de lieux d'habitation qu'ils ont connus depuis leur sortie de placement. Suivant cette classification, **49 % des participants à l'étude sont considérés être en situation de stabilité résidentielle, 32 % sont en situation d'instabilité et près de 20 % ont connu au moins une expérience d'itinérance visible.**

Nos données indiquent que les jeunes qui connaissent le plus de stabilité résidentielle à la sortie de leur placement sont ceux qui sont restés dans ou avec un membre de leur famille d'accueil de fin de placement lorsqu'ils sont devenus majeurs. Seuls 34 % de ces jeunes ont affirmé que ce premier lieu de vie après leur majorité

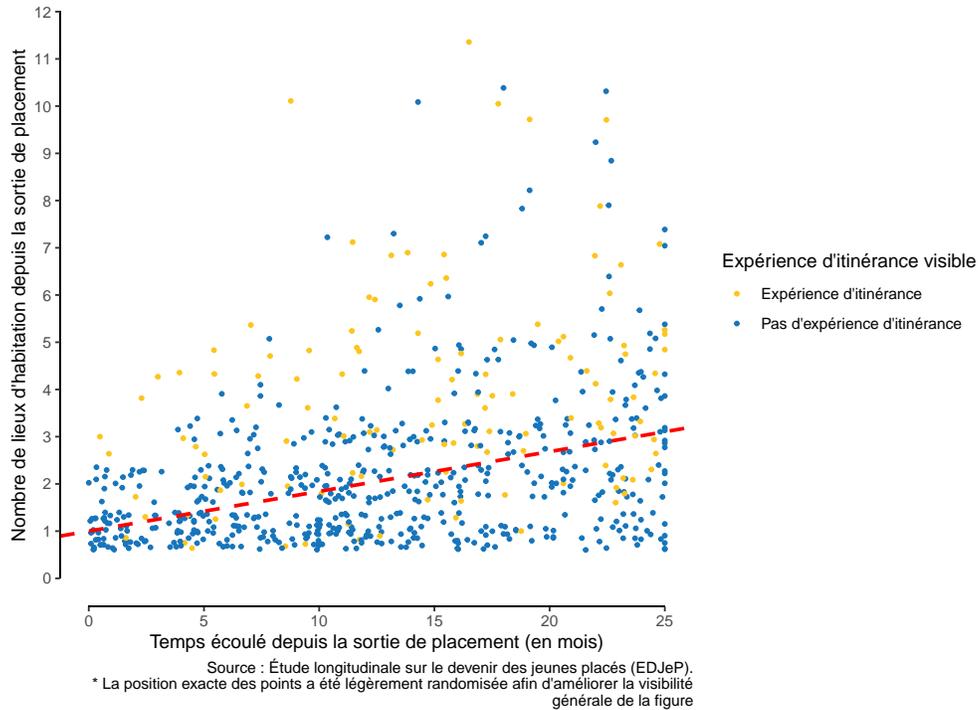


FIGURE 2 – Stabilité résidentielle et temps depuis la sortie de placement

était temporaire, 4,5 % de ces jeunes ont connu une expérience d'itinérance visible, 15 % ont vécu de l'instabilité résidentielle et 80 % ont vécu de la stabilité résidentielle, soit la plus haute proportion observée. L'expérience de passage à la majorité des jeunes qui sont demeurés dans leur famille d'accueil de fin de placement est très certainement celle qui s'apparente le plus au passage à la majorité de la plupart des jeunes en population générale qui n'ont pas connu de placement, encore plus si le jeune placé en famille d'accueil y est depuis longtemps.

La propension à dire que le milieu était une solution temporaire diffère aussi en fonction du lieu et du contexte de ce premier lieu de vie. Nous notons que les participants qui affirment être restés dans leur famille d'accueil de fin de placement ont significativement moins tendance à dire qu'il s'agissait d'une solution temporaire que ceux qui sont retournés dans leur famille de naissance ($p < 0,05$), tout comme ceux qui sont allés vivre avec un membre de leur famille d'accueil ($p < 0,1$), seul dans un appartement autonome ($p < 0,05$) ou en colocation dans un appartement autonome ($p < 0,05$). Inversement, les participants qui sont allés vivre dans une ressource communautaire ou intermédiaire ont significativement plus tendance à dire qu'il s'agissait d'une solution temporaire que ceux qui sont allés vivre dans leur famille de naissance ($p < 0,001$).

Il appert également que ceux qui connaissent plus d'instabilité résidentielle voire une expérience d'itinérance une fois sortis de placement sont aussi ceux qui ont eu tendance à connaître plus d'instabilité dans leur trajectoire de placement. Nos analyses montrent que près de 27 % des jeunes ayant connu 10 déplacements (replacements ou tentatives de réunifications familiales) ou plus déclarent avoir vécu des épisodes d'itinérance, tandis que cette proportion n'est que 11 % parmi ceux qui ont connu entre 1 et 3 déplacements.

Chez les participants qui ont connu une expérience d'itinérance, la moyenne de changements de lieux de placement est de 5,9 durant leur parcours, cette moyenne est de 5,1 chez ceux qui sont en situation d'instabilité résidentielle et de 3,9 pour ceux qui sont en situation de stabilité résidentielle.

Nous avons également demandé aux jeunes s'ils se sont sentis bien aidés pour préparer la fin de leur placement. Les jeunes en stabilité résidentielle déclarent pour moitié avoir été bien aidés tandis que cette proportion tombe à 32 % pour les jeunes ayant connu un épisode d'itinérance et à 45 % pour les jeunes en instabilité résidentielle. **Inversement, 31% des jeunes ayant connu au moins un épisode d'itinérance ont répondu qu'ils «auraient souhaité davantage d'aide pour préparer la fin de leur placement», alors que cette proportion est de 27 % pour les jeunes en instabilité résidentielle et de 18 % chez les jeunes en stabilité résidentielle.**

Globalement, nos données indiquent aussi clairement que la stabilité résidentielle est associée à différents facteurs liés à la transition à la vie adulte. Près de 44 % des jeunes en situation de stabilité résidentielle étaient encore aux études lors de la vague 2 contre 27 % seulement pour les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et de 15 % pour ceux qui ont vécu une situation d'itinérance (voir figure 3). De la même façon, les proportions de jeunes qui ne sont ni aux études, ni au travail s'accroissent lorsque les jeunes ont vécu des situations d'itinérance. Ainsi, les personnes qui ont connu au moins un épisode d'itinérance sont deux fois plus susceptibles que les jeunes en stabilité résidentielle d'être ni aux études, ni au travail, témoignant en cela d'une situation de survie majeure.

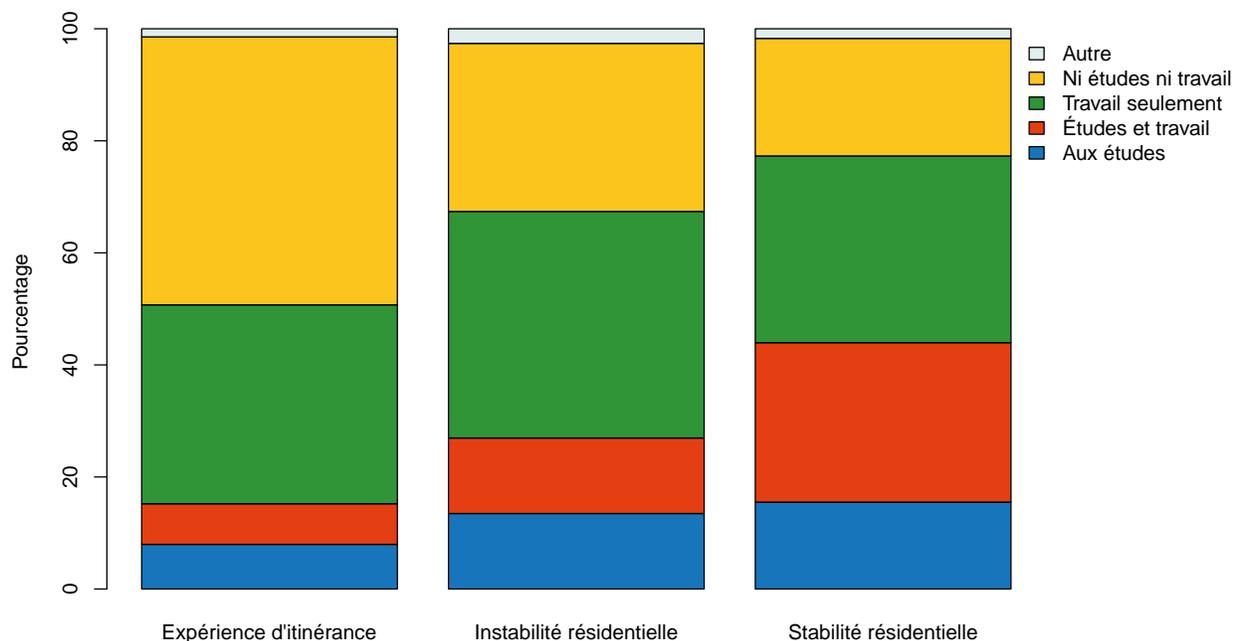


FIGURE 3 – Situation d'occupation et stabilité résidentielle

3.1 Les difficultés personnelles des jeunes

Au-delà de l'analyse de l'association entre la situation résidentielle et la situation scolaire et professionnelle, nous avons également souhaité savoir si les jeunes vivant des situations résidentielles différentes se démarquaient entre eux en raison de difficultés personnelles. Sur le plan de la santé physique et psychologique, et selon leur point de vue, les jeunes ayant connu un épisode d'itinérance ont significativement plus tendance à affirmer avoir connu des problèmes de santé physique et psychologique dans les 12 derniers mois (32 %) que les jeunes stables (21 %) ($p < 0,05$) et que les jeunes en situation d'instabilité résidentielle (24 %) ($p < 0,1$). Malgré cette perception de difficultés plus importantes, les jeunes ayant connu un épisode d'itinérance connaissent visiblement plus de difficultés d'accès aux soins. Ils sont ainsi les plus nombreux à ne pas avoir de médecin de famille et «à ne pas bénéficier d'un suivi avec un médecin ou autre professionnel», en comparaison aux autres jeunes. Ils sont finalement plus nombreux à avoir été hospitalisés dans les 12 derniers mois. Pourtant, leurs difficultés semblent plus marquées. Environ 40 % des participants affirment consommer de la drogue tous les jours ou quelques fois par semaine, et cette proportion s'élève à près de 60 % chez les jeunes ayant connu une expérience d'itinérance. Inversement, seuls 8 % de ces jeunes affirment ne pas avoir consommé dans les 12 derniers mois contre 24 % chez les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et 24 % chez les jeunes stables.

De manière générale, ces résultats montrent l'importance d'améliorer l'accessibilité des jeunes aux services de santé, avec une attention particulière aux jeunes en situation d'itinérance.

Au-delà des difficultés de santé, nous avons souhaité mieux connaître les difficultés judiciaires que pouvaient rencontrer les jeunes. Là encore, les jeunes ayant connu au moins un épisode d'itinérance se distinguent en étant deux fois plus susceptibles de n'avoir aucune confiance dans le système de justice des mineurs que les autres jeunes ; et en étant deux fois plus susceptibles d'avoir été arrêtés par la police depuis les 12 derniers mois.

De manière générale, le rapport à la judiciarisation des jeunes ayant eu au moins un épisode d'itinérance est plus complexe et les place davantage dans des processus de vulnérabilisation par rapport aux autres jeunes.

3.2 Les sources de l'instabilité résidentielle

Nous avons voulu explorer les facteurs pouvant potentiellement expliquer l'instabilité résidentielle vécue par les jeunes à leur sortie de placement. Parmi ces facteurs figurent notamment le dernier lieu de placement qui témoigne de la situation de départ et des options possibles à la sortie de placement ; le réseau de soutien interpersonnel des jeunes, qui est susceptible d'offrir aux jeunes sortant de placement des occasions de soutien essentiel lors de la transition vers l'autonomie ; et le fait d'avoir obtenu le diplôme d'études secondaires qui est aujourd'hui une condition souvent essentielle à l'insertion en emploi.

3.2.1 En fonction du dernier milieu de placement

Le dernier lieu de placement du jeune est bien entendu une information importante pour comprendre la situation que quitte un jeune sortant de placement à sa majorité. Lors de la première vague, 56 % des jeunes que nous avons rencontrés en vague 2 étaient placés en

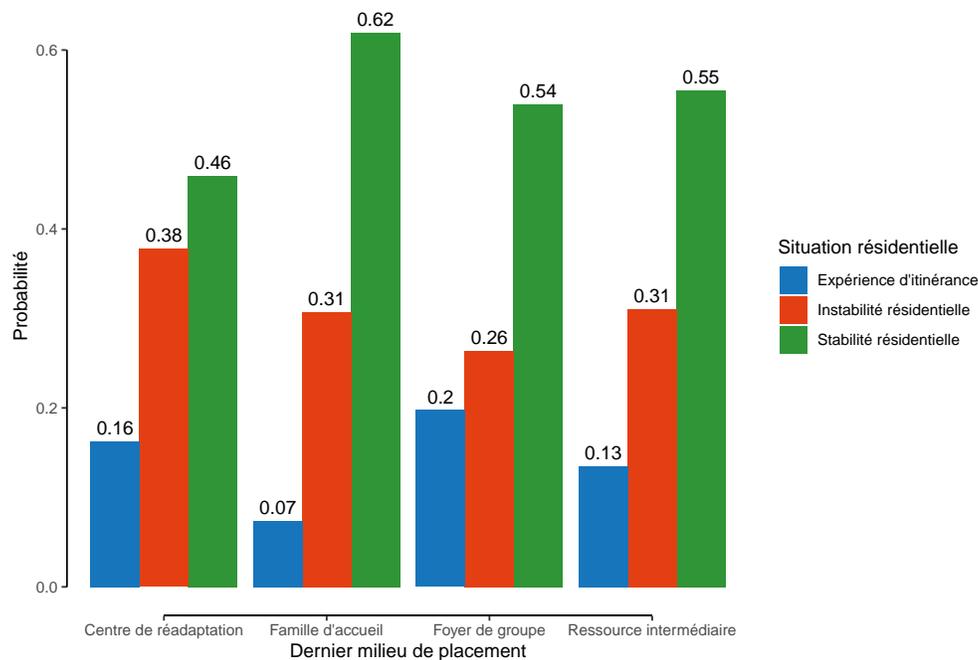
famille d'accueil, 27 % en Centre de réadaptation, 7 % en foyer de groupe et 8 % dans une ressource intermédiaire. La figure 4 illustre les probabilités prédites que les jeunes sortant de chacun de ces milieux soient en situation de stabilité ou d'instabilité résidentielle ou qu'ils aient connu au moins un épisode d'itinérance depuis leur sortie de placement. **Les résultats démontrent que peu importe la forme de placement à la sortie, la majorité des jeunes sont dans une situation de stabilité résidentielle par la suite.**

Cependant, lorsqu'on s'intéresse aux jeunes en instabilité ou aux jeunes ayant connu un épisode d'itinérance, de manière significative, la sortie d'un centre de réadaptation ou d'un foyer de groupe est davantage associée à ces expériences d'instabilité.

A cet égard, nos analyses montrent que les jeunes en famille d'accueil sont deux fois moins susceptibles d'avoir connu au moins une expérience d'itinérance.

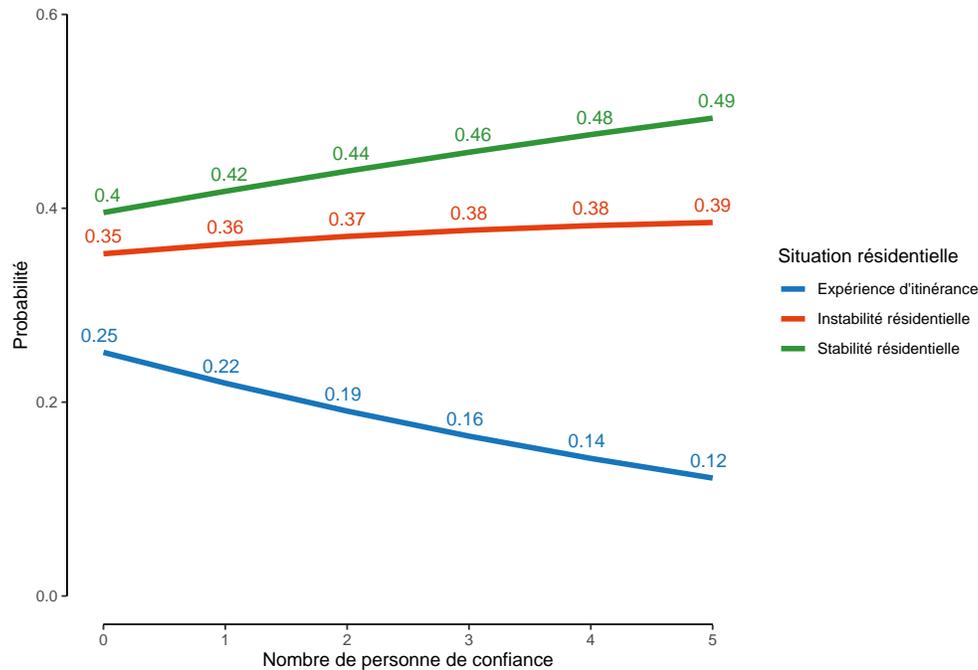
3.2.2 En fonction du réseau de soutien interpersonnel

Les soutiens interpersonnels peuvent jouer un rôle crucial dans la transition à la vie adulte des jeunes placés. Nous avons demandé aux participants de nommer jusqu'à cinq personnes desquelles ils sont proches et sur lesquelles ils peuvent compter. Le nombre de personnes nommées fournit ici un bon indicateur de l'étendue du réseau de soutien interpersonnel des jeunes. Ceux-ci ont en moyenne nommé trois personnes proches. **Nos résultats démontrent que les jeunes qui déclarent avoir plus de personnes proches ont significativement plus tendance à être en situation de stabilité ou d'instabilité résidentielle qu'à**



Source : Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
* Probabilités prédites basées sur des modèles de régression multinomiaux.

FIGURE 4 – Stabilité résidentielle en fonction du dernier milieu de placement – probabilités prédites



Source : Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
* Probabilités prédites basées sur des modèles de régression multinomiaux.

FIGURE 5 – Stabilité résidentielle en fonction du soutien interpersonnel – probabilités prédites

avoir vécu une expérience d'itinérance visible ($p < 0,01$ dans les deux cas). La figure 5 illustre la relation entre le nombre de personnes proches déclarées par les jeunes et leur probabilité d'être dans l'une ou l'autre des situations de stabilité résidentielle.

Nos résultats montrent que pour chaque personne proche additionnelle, les jeunes ont 3 points de pourcentage de moins de chances d'avoir connu au moins une situation d'itinérance et deux points de pourcentage de plus de chances d'être en situation de stabilité résidentielle. Ainsi, un garçon dont le premier placement a eu lieu entre 6 et 12 ans, sortant d'un centre de réadaptation, ayant complété le DES et dont le premier lieu de vie après placement était une situation autonome a 26 % de chances d'avoir connu une expérience d'itinérance visible s'il ne connaît aucune personne proche, et cette probabilité diminue à 13 % s'il déclare 5 personnes proches². Inversement, ce même jeune a 39 % des chances d'être en situation de stabilité résidentielle s'il ne déclare aucune personne proche et 48 % s'il en déclare 5. Cela suggère donc que, **même s'ils peuvent vivre une instabilité résidentielle qui les mettrait possiblement à risque, les soutiens interpersonnels directs constituent un important facteur de protection permettant d'éviter les situations d'itinérance. Ce résultat s'inscrit en continuité des études antérieures selon lesquelles le réseau social est une ressource importante qui peut s'activer pour contrer les difficultés personnelles et celles connues dans la transition à la vie adulte. A cet égard, les interventions doivent prendre en compte l'importance du soutien du réseau**

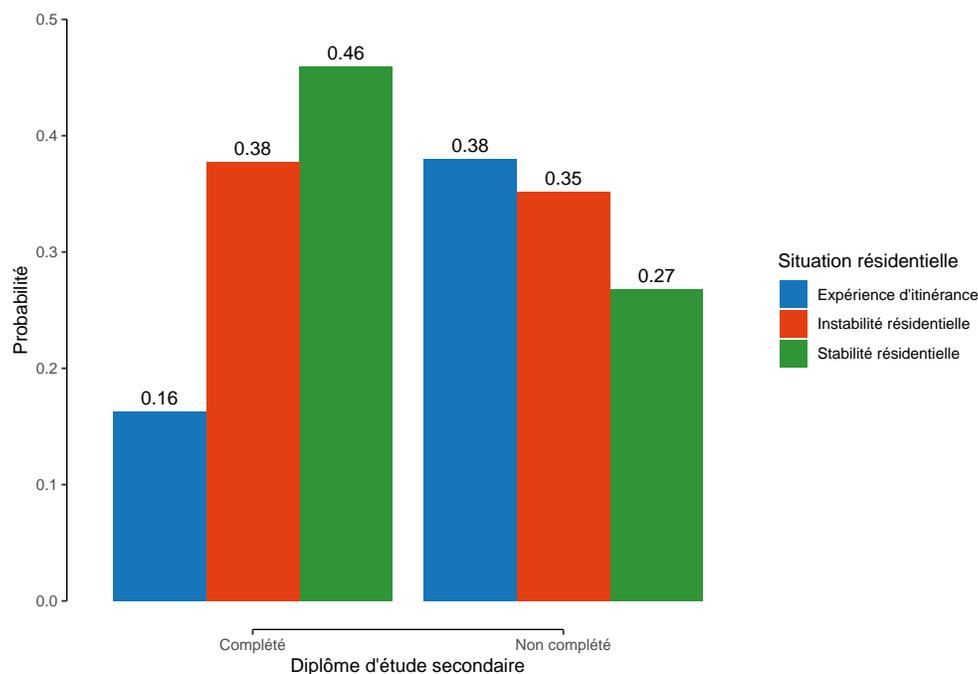
2. Les probabilités prédites sont calculées en fonction d'un scénario pour des jeunes allant vivre dans une situation autonome après avoir quitté un Centre de réadaptation, ayant été placés entre 6 à 12 ans, de sexe masculin, ayant complété le DES et étant à la moyenne sur toutes les autres variables.

relationnel. Ainsi, la réflexion sur les politiques sociales doit prendre en compte la manière dont les jeunes sont entourés et les soutiens offerts aux jeunes.

3.2.3 En fonction de la complétion du DES

Finalement, l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent est aujourd'hui souvent nécessaire à une intégration au marché du travail. Nous avons donc voulu évaluer les liens entre l'obtention du DES et la stabilité résidentielle des jeunes sortis de placement. Nos résultats sont sans équivoque : **les jeunes ayant complété le DES ou l'équivalent ont significativement plus de chances d'être en situation de stabilité ou en instabilité résidentielle que d'avoir connu au moins un épisode d'itinérance** ($p < 0,001$ dans les deux cas). C'est donc dire qu'en plus de faciliter leur intégration au marché du travail, l'obtention du DES est un facteur crucial permettant d'assurer la stabilité résidentielle des jeunes quittant un placement.

Ainsi, d'une part les jeunes ayant connu un épisode d'itinérance sont moins susceptibles d'avoir complété leur DES lors de leur placement. D'autre part, ils sont encore moins susceptibles d'être aux études ou au travail lors de la sortie du placement. Par conséquent, il apparaît que ces jeunes étaient et sont parmi les plus vulnérables de la cohorte dans la mesure où leur expérience de prise en charge n'a pas permis d'activer différents facteurs de protection (comme la scolarisation, le soutien social, etc.) et qu'ils sont par ailleurs qu'ils sont parmi les jeunes qui se retrouvent dans les plus grandes situations de vulnérabilité à la sortie de placement (ni aux études, ni au travail, moins de soutien social, plus de difficultés personnelles). Or,



Source : Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
* Probabilités prédites basées sur des modèles de régression multinomiaux.

FIGURE 6 – Stabilité résidentielle en fonction de la complétion du DES – probabilités prédites

l'expérience de l'itinérance paraît difficilement pouvoir atténuer cette vulnérabilité. Elle risque au contraire de l'aggraver, et ce d'autant plus si le jeune reste de manière prolongée dans une telle situation d'itinérance.

4 Conclusion

Même si plus de la moitié des jeunes à la sortie du placement se retrouvent dans des situations stables sur le plan résidentiel (à tout le moins en moyenne 13 mois après la sortie du placement), il en demeure pas moins qu'il s'agit toutefois de jeunes fragilisés lorsqu'on compare leur situation à celle des jeunes en général sur le plan de l'éducation, des soutiens sociaux et des difficultés personnelles. Une des situations les plus protectrices demeure le fait que les jeunes restent dans les familles d'accueil à leur sortie de placement. A cet égard, il importe donc de considérer que l'absence de rupture brutale de services par un accompagnement maintenu de la famille d'accueil a constitué assurément un facteur de protection dans le cheminement vers la vie adulte autonome en soutenant la transition plutôt qu'en l'imposant. Par ailleurs, puisque l'étendue des relations sociales est un autre facteur clé de protection de l'itinérance pour les jeunes de notre cohorte, les interventions sociales doivent prendre en compte l'importance du soutien du réseau relationnel.

Cependant, il reste que 20 % des jeunes qui sortent de placement ont connu un ou des épisodes d'itinérance. Ces jeunes, tout comme ceux en instabilité résidentielle, présentent un portrait de vulnérabilité plus sombre en termes de difficultés personnelles, de soutien social et d'éducation. Or, le passage dans l'itinérance visible – d'autant plus s'il se prolonge – risque d'aggraver ces difficultés.

Ces données montrent l'importance de bien accompagner les jeunes les plus vulnérables à la préparation à la sortie du placement, mais également de soutenir davantage la sortie des jeunes vulnérables afin de prévenir un passage dans l'itinérance, pour les jeunes qui témoignent d'une forme d'instabilité.

Les logiques de prévention doivent donc s'appliquer tant aux jeunes à risque de passage dans l'itinérance visible en travaillant à stabiliser leur instabilité résidentielle qu'aux jeunes qui vivent des situations d'itinérance visible et qui doivent retrouver le plus rapidement possible une forme de stabilité résidentielle accompagnée. Ainsi, ce travail préventif de protection du passage à la rue, ou de la sortie de la rue de manière rapide, est la seule voie pour donner une véritable chance au droit au logement pour ces jeunes vulnérables et à l'accès aux services dont ils ont besoin dans une perspective intersectorielle.

5 Références

Dietrich-Ragon, P. (2018). *Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel*. Paris, INED, Document de travail, 244.

Goyette, M. (2019). Social Networks and Social Support in the Transition to Adulthood : A Reflection on Social Integration Processes. Dans Mann-Feder V. R., Goyette M (Eds.). *Leaving Care and the Transition to Adulthood : International Contributions to Theory, Research, and Practice* (p. 31-49). doi : 10.1093/oso/9780190630485.003.0003. New York, NY : Oxford University Press.

Goyette, M. (2019). Leaving Care and the Transition to Adulthood. Dans Mann-Feder V. R., Goyette M (Eds.). *Leaving Care and the Transition to Adulthood : International Contributions to Theory, Research, and Practice* (p. 329-345). doi : 10.1093/oso/9780190630485.003.0018. New York, NY : Oxford University Press.

L'Observatoire canadien sur l'itinérance. (2016). *Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes*. Repéré à www.rondpointdelitinerance.ca/definitionlitinerancejeunes.